

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'une piste de Luge d'hiver

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOC SPORTS ET TOURISME

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Bernard HUGON, Directeur de la station de Chatel

RCS / SIRET

7	9	5	6	8	0	1	3	1	0	0	0	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

SA à Conseil d'administration

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
43. Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés b) Pistes de ski d'une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge. c) Installations et aménagements associés permettant d'enneiger une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge	Création d'une piste de luge d'hiver avec des terrassements sur 30 100m <sup>2</sup> Installation de neige sur certaines portions de la piste (2000m <sup>3</sup> d'eau supplémentaires)

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une piste de Luge d'hiver en parallèle de la piste de ski existante. Le profil devra être exploitable par la piste de VTT existante l'été.

Il sera donc prévu la réalisation :

- le dévoiement du réseau neige existant pour permettre la création d'un « Tunnel » sur la partie amont de la piste
- Le déboisement sur les emprises de la piste
- La création de la piste de luge
- la mise en place des deux tunnels , en partie amont et à l'intersection avec la piste de la Belette
- Le surfacage de la piste des Rochassons pour corriger le dévers existant et obtenir un équilibre de déblais / remblais sur l'ensemble des terrassements

#### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- Offrir un tracé avec un profil en long compris entre 15 et 20% de pente maximum
- Réduire au maximum le nombre de tunnels, qui nécessitent une forte maintenance
- Ne pas réduire les largeurs de pistes existantes et créer de points de croisements accidentogènes
- Proposer un aménagement de luge en prenant en compte les pistes de VTT existantes
- Concilier avec un tracé cohérent avec de nombreux enjeux environnementaux (zones humides, espèce protégée)
- Souhait d'avoir une piste d'une largeur de 7m idéalement, minimum 6m
- Prévoir une liaison piétonne en parallèle de la piste de luge

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

La durée envisagée des travaux est estimée à 6,5 mois environ.

Ils sont prévus d'être réalisés en trois phases :

Une première phase : à partir du 2 mai 2023 jusqu'au 30 juin 2023 sur la partie haute, comprenant notamment :

- La création de la piste de luge depuis le départ de Plaine Dranse jusqu'à l'intersection avec la piste de la Belette
- Le dévoiement du réseau neige existant pour permettre la création d'un « Tunnel » sur la partie amont de la piste
- Le début du surfacage de la piste des Rochassons pour corriger le dévers et obtenir un équilibre déblais / remblais

Une seconde phase : à partir du 3 juillet 2023 jusqu'au 31 août 2023 sur la partie haute dédiée à la mise en place des deux tunnels, en partie amont et à l'intersection avec la piste de la Belette, en emprise fermée.

Une troisième phase : à partir du 15 Aout 2022 jusqu'au 15 novembre 2022 sur la partie basse, comprenant notamment :

- Le déboisement sur la totalité de l'aménagement
- La réalisation de la piste de luge depuis l'intersection avec la piste de la belette jusqu'à la gare de départ du télésiège de Pierre Longue
- La fin du surfacage de la piste des Rochassons

L'intérêt de ce découpage est d'être en cohérence avec les enjeux environnementaux qui sont autour de cet aménagement et de maintenir l'activité estivale du site durant la phase travaux

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site est actuellement utilisé en saison estivale par la piste de VTT (ouverture de la remontée qui la dessert quelques week-ends en juin puis Juillet et Aout). Pas de changement de fréquentation ou d'usage en été en phase d'exploitation.

En hiver, la piste de ski adjacente est un retour fréquenté de la station sur le parking de Pré la Joux. La piste de luge est parallèle de cette piste de ski existante.

Il n'est pas prévu d'éclairage pour la piste, les usagers seront équipés de frontale (exploitation nocturne).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Permis d'Aménager

Demande d'autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface des terrassements	30 100 m <sup>2</sup>
Volume déblai	11 000 m <sup>3</sup>
Volume remblai	11 000 m <sup>3</sup>
Hauteurs max	-5,5 m/ +3,3 m
Surface nouvellement enneigée	9 000 m <sup>2</sup>
Défrichement	4 900m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Châtel

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 78' 76" 62 Lat. 46° 23' 04" 58

Point d'arrivée :

Long. 06° 79' 34" 41 Lat. 46° 21' 81" 53

Communes traversées :

CHATEL

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

[Empty text area for project description and authorization date]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les inventaires naturalistes réalisés ont mis en évidence la présence de 6 zones humides. Le projet a été adapté de façon à éviter ces dernières. Elles seront mises en défens lors des travaux pour éviter une destruction accidentelle.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Naturels de Chatel été prescrit et approuvé le 3 novembre 2011 et modifié en décembre 2018.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone en projet n'est pas directement concernée par un zonage Natura 2000 mais se situe à proximité de la FR8201708 "Mont de Grange » (600 m).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un réseau d'enneigement sera installé pour quelques portions de la piste. Les volumes nécessaires sont prévus par le droit d'eau délivré pour cet usage sur la station (voir AP DDEA 2019-651 en annexe de la note technique 22TEC0281B).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour plus de détails, se référer à la note technique 22TEC0281B
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais excédentaires seront régalez sur la piste adjacente. Le projet est équilibré en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des inventaires naturalistes ont été effectués sur la zone d'étude mettant en évidence une espèce protégée et plusieurs zones humides. Le projet a été adapté en fonction de ces enjeux (éviterment). Concernant la faune, plusieurs espèces protégées du cortège forestier ont été observées sur la zone d'étude. C'est pourquoi, le défrichement sera réalisé après le 15 aout pour réduire le dérangement de la faune sensible. Pour plus de détails, se référer à la note technique 22TEC0281B.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour plus de détails, se référer à la note technique 22TEC0281B

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La piste de luge se situe en grande partie sur la piste de ski existante ou des aménagements existants. Cependant, elle traverse une partie du boisement engendrant 0,49 ha de défrichement. Le projet est concerné par des terres à usages agricoles. Une concertation devra être réalisée avec les agriculteurs de la zone. Les travaux consisteront uniquement en une gêne temporaire mais la montée des troupeaux en estive ou le pâturage pourront être encore effectués sur les autres parties de la piste. La piste, qui sera revégétalisée, retrouvera sa fonction agricole les années suivantes. Pour plus de détails, se référer à la note technique 22TEC0281B.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude géotechnique a été réalisée en 2018 pour le projet de remplacement du télésiège de Pierre Longue permettant de mettre en évidence les risques naturels sur le secteur. Les deux projets se situent sur la même zone d'étude. C'est pourquoi, les prescriptions émises pour les terrassements dans le cadre du remplacement de Pierre Longue ont été repris pour le projet de piste de Luge. L'étude géotechnique précisant les prescriptions à respecter sont jointes à la note technique 22TEC0281B.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la réalisation des travaux, des engins de chantier devront se rendre sur la zone de projet. Ces déplacements seront limités à la durée du chantier et un plan de circulation et de stationnement sera prédéfini et respecté.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés entre mai et novembre 2023 avec la réalisation des phrases impactantes pour la faune (défrichement) après le 15 aout. A noter que la zone de projet est relativement éloignée des habitations.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement des engins de chantier (pelles, camions, 4x4) pourront engendrer des vibrations lors des transports.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, des émissions lumineuses seront générées par l'ouverture en période nocturne. Cependant, pour limiter au maximum cette pollution, les usagers seront équipés de frontales. Seuls les deux tunnets de 30 m et 12 m sont équipés d'un éclairage LED.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour plus de détails, se référer à la note technique 22TEC0281B.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

2018 – Remplacement du télésiège de Pierre Longue - Absence d'avis en date du 9 mai 2018

Le télésiège de Pierre Longue est l'appareil qui survole la zone d'étude. Il a été démonté et reconstruit avec un télésiège 6 places débrayable en 2018.

Les effets cumulés sont notamment le nouveau dérangement de ce vallon (habitats forestiers et prairiaux). Les dates de chantier ont été adaptées pour limiter les incidences sur périodes sensibles des cycles biologiques des espèces en présence.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures suivantes sont préconisées et engagées par le maître d'ouvrage :

- ME1 Adaptation du projet aux enjeux environnementaux
- ME2 – Mise en défens des secteurs sensibles
- MR1 – Adaptation du calendrier de chantier
- MR2 – Protection contre le risque de pollution turbide et chimique avec notamment des bac de décantation et des filtres temporaires en botte de paille
- MR3 – Plan de circulation, de stationnement et de stockage
- MR4 – Revégétalisation des espaces terrassés
- MR5 – Limitation horaire des activités de chantier
- MR6 – Concertation avec l'agriculteur du site
- MS1 – Suivi environnemental de chantier
- MA1 – Création de supports favorables à *B.viridis*
- MC1 – Compensation forestière

Pour plus de détails, se référer à la note technique 22TEC0281B

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des impacts et sous réserve des mesures, une évaluation environnementale de type étude d'impact ne semble pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note technique ref. 22TEC0281B

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

*Chatel*

le,

*22 Novembre 2022*

Signature



